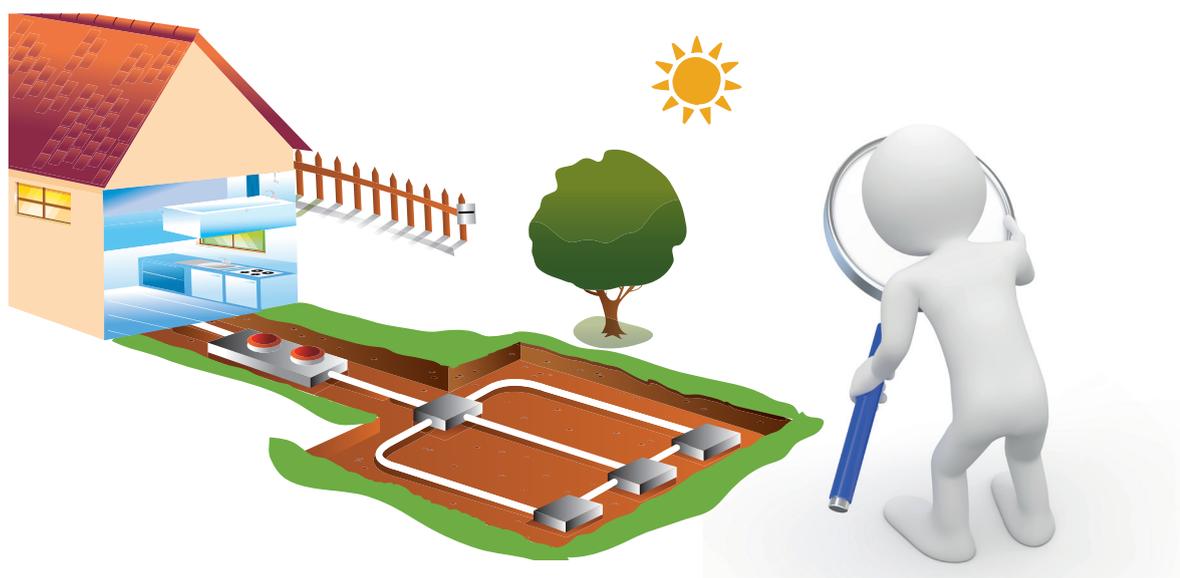


AVIS D'INFORMATION



SPANC Service Public D'Assainissement Non Collectif



Conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 renforcée par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la loi du Grenelle II du 12 juillet 2010,

Le SPANC du Syndicat Durance Luberon a en charge d'effectuer la mission de contrôle périodique des installations d'Assainissement Non Collectif et interviendra

à partir de Janvier 2024 sur la Commune de PUGET-SUR-DURANCE

Les techniciens du SPANC prendront contact directement avec les propriétaires concernés par ces contrôles.

Pour plus de renseignements,

le SPANC est à votre écoute au 04 90 79 87 36 ou par mail : spanc@duranceluberon.fr

notre site internet : www.duranceluberon.fr